

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 12  
Votants 15

L'an deux mille vingt, et le 14 septembre à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/09/2020,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absents excusés : M. Fabrice GOBERT BERINGUER (procuration à Mme Cécile DESCHAMPS), M. Sébastien FRUGIER (procuration à Michaël LECOMTE), et M. Jean DE MAISTRE (procuration à M. Philippe RÉDRÉAU).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Mme Séverine HEFTI-BOYER a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2020, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation :

**2020.6.1/ ÉTUDE DE DROIT DE PRÉEMPTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour quatre déclarations d'intention d'aliéner et laisse la parole à Olivier BOUISSOU, Adjoint au Maire, pour les présenter :

- la parcelle cadastrée AV 423 située au 5 rue Sainte Anne d'une superficie de 1 419 m<sup>2</sup> pour une valeur de 230 000 euros,
- la parcelle cadastrée ZB 410 située à la Chataigneraie d'une superficie de 1 580 m<sup>2</sup> pour une valeur de 23 700 euros H.T.,
- les parcelles cadastrées ZA 49 et ZA 164 situées au Pied du Loup d'une superficie totale de 2 376 m<sup>2</sup> pour une valeur de 69 500 euros,
- les parcelles cadastrées ZB 289, ZB 293 et ZB 295 situées au 30 chemin des Aunays d'une superficie totale de 2 459 m<sup>2</sup> pour une valeur de 290 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ces biens, et charge Monsieur le Maire de transmettre ces décisions aux Notaires chargés de ces dossiers.

**2020.6.2/ ACQUISITION D'UN BROYEUR**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le broyeur du service technique qui permet de réaliser le fauchage arrive en fin

de vie après 20 ans d'utilisation et qu'il est nécessaire pour continuer l'entretien courant de la commune d'acquérir un nouvel engin. M. le Maire précise que cette acquisition est prévue au Budget primitif et présente donc deux devis qui comportent chacun un tarif de reprise de l'ancien matériel :

- Savas pour 15 000 euros TTC avec une reprise de 1 200 euros TTC,
- Noremats pour 13 783,20 euros TTC avec une reprise de 1 500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir le broyeur nécessaire au service technique et retient le devis de Noremats pour 13 783,20 euros TTC avec une reprise de 1 500 euros TTC,
- charge Monsieur le Maire de présenter cette acquisition à la Communauté de Communes Touraine vallée de l'Indre afin d'obtenir le fond de concours 2020 d'un montant de 4 743 euros,
- autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **2020.6.3/ RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Cécile DESCHAMPS, Conseillère municipale en charge du suivi des travaux des Ateliers municipaux. Mme DESCHAMPS informe que les travaux d'extension des ateliers prévoyait le raccordement aux réseaux de télécommunication. Seule l'étude technique avait été chiffrée par Orange et prévue au Budget primitif pour un montant de 828 euros TTC.

L'étude a permis de chiffrer le coût du raccordement qui comprend l'arrivée des réseaux depuis la chambre de tirage existante jusqu'au droit du domaine public des ateliers, soit une longueur de 31 mètres linéaires pour un montant total de 5 883,29 euros TTC.

Il est alors évoqué la possibilité de ne pas raccorder les ateliers aux réseaux de télécommunication et d'utiliser un système portatif. Des essais doivent être réalisés afin de vérifier si cette solution peut être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'éventuelle validation du devis d'Orange d'un montant de 5 883,29 euros TTC au prochain Conseil municipal selon les résultats des essais réalisés avec un système portatif.

### **2020.6.4/ TARIFS ET PARTICIPATIONS COMMUNALES 2021**

Monsieur le Maire présente les différents tarifs et participations appliqués par la commune jusqu'à présent et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur des éventuelles modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs et participations suivants :

#### **Subventions annuelles :**

Jeune sapeur-pompier volontaire Nouvellement diplômé de SACHÉ	30 € + médaille
Voyage scolaire découverte France (collégien et lycéen de SACHÉ)	25 €
Séjour scolaire linguistique à l'étranger	44 €
Centre d'apprentissage ou Maison familiale	40 €
Activité culturelle ou sportive pratiquée par les enfants de SACHÉ	15 € par enfant

**Tarif des photocopies et fax :**

Format	Particulier	Association	Commerçant, Artisans, Professions libérales
<b>A4</b>			
noir et blanc	0.20 €	0.05 €	0.10 €
couleur	0.50 €		0.25 €
<b>A3</b>			
noir et blanc	0.40 €	0.10 €	0.20 €
couleur	1 €		0.50 €
FAX	1 €		

**Tarif de la garderie périscolaire :**

2,50€ par demi-journée

**Droit d'occupation du domaine public :**

- Marché de professionnels (noël, gourmand) : 3 € le mètre linéaire,
- Marché de particuliers (vide grenier) : 2 € le mètre linéaire,
- Gratuité pour les commerçants ambulants autorisés (pizzas le jeudi, burgers le vendredi et huîtres le dimanche) et les commerçants du marché du mardi matin.

**Tarif du Bois :**

- Prix du stère de bois coupé en 1 mètre et non livré : 30 €
- Prix du stère de bois debout : 12€
- Dépôt de grumes sur domaine public de 1 jour à 1 mois renouvelable : 500€

**Tarifs du cimetière communal :**

		Tarifs
<b>Concessions</b>		
	cinquantenaire	250 €
	trentenaire	200 €
	superposition	½ tarif (sauf 250 € pour les concessions perpétuelles)
<b>Colombarium</b>		
	cinquantenaire	700 €
	trentenaire	500 €
	15 ans	350 €
	urne supplémentaire	½ tarif
	taxe d'ouverture	50 € (sauf pour l'ajout d'une urne supplémentaire)
<b>Jardin du souvenir</b>		
		Gratuit (gravure à la charge des familles)
<b>Caveautin</b>		
	cinquantenaire	250 € (gravure à la charge des familles)
	trentenaire	200 € (gravure à la charge des familles)
	15 ans	150 € (gravure à la charge des familles)
	urne supplémentaire	½ tarif

**Tarifs du Gîte d'étape de la Métairie :**

- 15 € la nuitée par personne pour le Gîte d'étape, taxe de séjour en supplément,
- 3 € par personne et par demi-journée, pour une arrivée anticipée, ou un départ tardif, selon les disponibilités au Gîte d'étape,
- 3 € par personne et par séjour ou un forfait de 50 € par groupe et par séjour si le gîte est réservé en totalité (de 40 à 42 couchages) de frais de désinfection COVID. Ce tarif est applicable dès le 15 septembre 2020, sauf pour les contrats déjà signés, et pendant toute la durée de la crise sanitaire.

**Tarifs de la Salle Honoré de Balzac :**

	Hors commune	Habitants de Saché	Associations locales
<b>SALLE HONORÉ DE BALZAC</b>			
½ journée	250 €	170 €	3 utilisations gratuites par an
La journée	420 €	270 €	
Week-end	550 €	360 €	
Caution	300 €		
<b>SONORISATION</b>			
location	50 €		
Caution	1 000 €		

L'association Saché, Bouger est autorisée à utiliser la salle des fêtes gratuitement pour les cours de gymnastique qui sont dispensés tout au long de l'année.

L'association Les Amis de la Vallée du Lys est également autorisée à utiliser la salle des fêtes gratuitement pour les jeudis après-midi rencontre et jeux de société.

**2020-6-5/ ORGANISATION DU CONCERT DE GOSPEL DU 22 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Séverine HEFTI-BOYER, Adjointe au Maire, qui rappelle le concert de Gospel prévu le 22 novembre prochain dans l'église. La prestation avait été retenue au tarif de 1 400 euros dans l'agenda culturel de la commune et présenté au PACT 2020 pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40%.  
Mme HEFTI-BOYER indique qu'il faut fixer le tarif d'entrée à ce concert et propose également d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) quelques places gratuites afin d'en faire profiter des habitants qui n'auraient pas les moyens financiers de participer à cet événement.  
Mme HEFTI-BOYER précise qu'un concert lyrique est également prévu dans l'agenda culturel le dimanche 6 décembre 2020, à l'occasion du marché de Noël, et indique qu'il était prévu que l'entrée reste gratuite.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de
- de fixer les tarifs d'entrée à ce concert à :
    - 5 euros pour le plein tarif,
    - 2,50 euros pour le tarif réduit (12-18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi),
    - gratuit pour les moins de 12 ans,
  - d'encaisser la somme de ces entrées avec la régie de recettes produits divers,
  - d'attribuer 5 places gratuites au C.C.A.S.,
  - de charger Monsieur le Maire de signer les devis correspondants et de transmettre les informations nécessaires à l'obtention de la subvention du PACT.

### **2020-6-6/ COMMANDE GROUPEE DE MASQUES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de masques à destination du personnel communal afin de faire face à la crise sanitaire. Compte tenu de l'impact environnemental néfaste des masques jetables, la municipalité a fait le choix d'acquérir des masques en tissus lavables français. Cette commande est l'occasion de proposer une commande groupée aux habitants. Des masques en tissus lavables 50 fois, fabriqués à Marseille, ont donc été proposés à la réservation au tarif de 5 euros les deux avec une taille adulte et une taille enfant. De nombreuses commandes ont été reçues.

L'acquisition pour la commune de ces masques est de :

- 2,32 € TTC pour un masque adulte
- 2,29 € TTC pour un masque enfant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition des masques nécessaires à destination du personnel communal et des habitants qui ont répondu favorablement à la proposition de commande groupée,
- de valider le tarif de vente aux habitants de 5 euros les deux masques,
- d'accepter d'encaisser les recettes de cette vente de masques avec la régie de recettes des produits divers,
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **2020-6-7/ REMBOURSEMENT DE CHAUSSURES À UN AGENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à un agent communal la somme de 29,99 euros correspondant à l'acquisition d'une paire de chaussures dont il avait besoin suite à son affectation dans la cantine pour l'aide au service des enfants pendant la pause méridienne.

### **2020-6-8/ DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Monsieur le Maire informe que le Conseil Communautaire doit prochainement désigner les représentants des communes aux différentes commissions intercommunales de Touraine Vallée de l'Indre.

M. le Maire propose donc aux élus intéressés de se faire connaître pour chaque commission où un membre titulaire et un membre suppléant sont nécessaires :

- **Commission Moyens Généraux :**

Titulaire : M Olivier BOUISSOU (pour Finances et informatique)

Suppléant : Mme Marie-Pierre PLEURDEAU (pour Ressources Humaines et Administration générale)

- **Commission Services à la population :**

Titulaire : Mme Marie-Pierre PLEURDEAU (pour Enfance-jeunesse)

Suppléant : M. Stéphane AUGU (pour Transports scolaires)

- **Commission Actions sociales :**

Titulaire : Mme Bénédicte CHEVALIER (pour Affaires sociales)

Suppléant : M. Jules VERNIER (pour Santé publique)

- **Commission Environnement :**

Titulaire : M. Stéphane AUGU

Suppléant : Mme Cécile DESCHAMPS

- **Commission Développement économique :**  
Titulaire : M. Fabrice GOBERT-BERINGUER  
Suppléant : Mme Séverine HEFTI-BOYER (pour Agriculture)
- **Commission Culture, Sport et Tourisme :**  
Titulaire : Mme Séverine HEFTI-BOYER  
Suppléant : M. Mickaël LECOMTE (pour Sport)
- **Commission Aménagement du territoire :**  
Titulaire : M. Pascal PLANCHANT  
Suppléant : M. Philippe RÉDRÉAU
- **Commission Réseaux, Bâtiments et Infrastructures :**  
Titulaire : M. Pascal PLANCHANT  
Suppléant : M. Stéphane AUGU

### **2020-6-9/ DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre doit adresser une liste de contribuables amenés à siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.). La commune de Saché doit désigner une seule personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Jean DE MAISTRE, qui c'était proposé pour la Commission Communale des Impôts Direct. Compte tenu de son absence, la proposition du Conseil Municipal va lui être transmise.  
Dans le cas où M. Jean DE MAISTRE ne souhaiterait pas y participer, le Conseil municipal désigne en second lieu M. Sébastien FRUGIER pour y représenter la commune.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par le Directrice de l'école qui a besoin de de la validation des élus présents au Conseil d'École pour que les votes à l'élection des Délégués des Parents d'Élèves aient lieu uniquement par correspondance.

Les élus acceptent que les votes à l'élection des Délégués des Parents d'Élèves aient lieu uniquement par correspondance.

Monsieur le Maire précise que la rédaction du règlement intérieur du Conseil Municipal peut prévoir que les élus de l'opposition peuvent bénéficier d'un espace d'expression sur le bulletin municipal de la commune.

M. le Maire demande donc à M. RÉDRÉAU, seul élu présent de l'opposition, sa position sur le sujet. M. RÉDRÉAU explique qu'il doit aborder ce sujet avec M. DE MAISTRE afin de pouvoir rendre réponse.

Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par le groupe citoyen « Ça commence par nous » pour proposer des défis aux habitants permettant à terme de réduire leur impact sur l'environnement. Il propose qu'un groupe de travail puisse être constitué pour développer ce projet.

Mme PLEURDEAU évoque l'avenir du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui é été élu en 2018 pour deux ans. En raison de la crise sanitaire, leur mandat a été écourté et Mme PLEURDEAU demande l'avis du Conseil municipal sur la possibilité de le prolonger d'une année. Les élus y sont favorables. Mme PLEURDEAU et M. AUGU continueront à suivre le groupe du CMJ avec la présence de M. FRUGIER en supplément s'il le souhaite.

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Mme DESCHAMPS propose aux élus d'organiser une visite des bâtiments communaux le samedi 3 octobre prochain à 9h.

Mme HEFTI-BOYER informe le Conseil municipal qu'elle a inscrit la commune au Festival de l'humour pour lequel il suffit de mettre une salle à disposition pour l'organisation de l'évènement et qu'une association locale pourrait se charger de proposer une restauration.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h50 et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 19 octobre à 20h00.

<b>Noms</b>	<b>Signature</b>
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent excusé
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	Absent excusé
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	Absent excusé
M. RÉDRÉAU Philippe	

